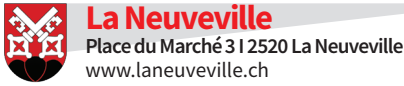


## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### Avis de construction

Requérants : Banque Raiffeisen Neuchâtel et Val-  
lées, rue du Centre 8, 2023 Gorgier

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, La Russie  
2a, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle 345, route de Neuchâtel 1,  
2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest  
Groupe de construction C (La Neuveville, route de  
Neuchâtel)

Constructions et dimensions : Selon plans déposés  
Projet : Agrandissement de l'agence de La  
Neuveville

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au Service  
de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du  
délai d'opposition. Ils peuvent également être  
consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter  
de la première publication dans la Feuille offi-  
cielle de l'ancien district de La Neuveville, soit  
du 28 mars 2025 au 28 avril 2025. Les oppo-  
sitions dûment motivées, les éventuelles réserves  
de droit et demandes de compensation des  
charges doivent être envoyées au Service de la  
gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263,  
2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au der-  
nier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

Requérants : Gérance GPC PPE Courtage SA, rue  
du Puits-Godet 10a, 2002 Neuchâtel

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a,  
2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1617, chemin de la Raisse  
12, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Zone mixte d'habitation et d'activité H4

Constructions et dimensions : Selon plans déposés  
Projet : Remplacement de la chaudière à mazout  
par 3 pompes à chaleur sur toiture

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au Service  
de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du  
délai d'opposition. Ils peuvent également être  
consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter  
de la première publication dans la Feuille offi-  
cielle de l'ancien district de La Neuveville, soit  
du 28 mars 2025 au 28 avril 2025. Les oppo-  
sitions dûment motivées, les éventuelles réserves  
de droit et demandes de compensation des  
charges doivent être envoyées au Service de la  
gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263,  
2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au der-  
nier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

### Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi  
fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation  
routière (LCR) et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de  
l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes

(OR), le Conseil municipal de la Municipalité de  
La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office  
des ponts et chaussées du canton de Berne, d'in-  
troduire et d'abroger les restrictions suivantes  
en matière de circulation routière, pour une  
période d'essai durant la période estivale 2025 :

**Zone piétonne, cycles, soins à domicile, livrai-  
sons du lundi au samedi de 6 h à 10 h  
et autorisations écrites autorisés**

### Délimitation

Secteur de la Vieille Ville (Rue Beauregard, Rue  
de l'Hôpital, Place de la Liberté, Rue du Collège,  
Rue du Marché)

### Validité

Du samedi 3 mai 2025 jusqu'au dimanche 7 sep-  
tembre 2025

### Abrogation

Les mesures de restriction suivantes sont abro-  
gées du samedi 3 mai 2025 jusqu'au dimanche  
7 septembre 2025 :

- Interdiction générale de circuler dans les  
deux sens, de 19 h à 6 h et le dimanche  
sauf autorisation écrite, à la rue  
Beauregard;
- Zone piétonne, ayants droits autorisés, à  
la rue du Marché;
- Zone de rencontre, sur la Place de Liberté  
et à la rue du Collège.

**Motif de la mesure :** amélioration de la sécurité,  
de l'attractivité et de la convivialité en vieille ville.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67  
de la loi sur la procédure et la juridiction admi-  
nistratives (LPJA), la présente décision peut  
être attaquée par voie de recours administratif  
devant la Préfète de l'arrondissement adminis-  
tratif du Jura bernois dans les 30 jours à com-  
pter de sa publication. Le recours administratif  
doit être formé par écrit en langue française. Il  
doit contenir une conclusion, une motivation,  
l'indication des faits, les moyens de preuve et  
la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que  
les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

### Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale  
de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre b, du Règlement  
d'organisation
- sous réserve de référendum dans les  
trente jours qui suivent la publication de  
l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

### arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 850'000.-  
TTC pour la réfection de la rue des Fossés  
comprenant les infrastructures (canalisa-  
tions d'eaux usées et d'eaux claires, réseau  
électrique) et la superstructure (revête-  
ment), ainsi que le remplacement partiel  
du câble moyenne tension reliant la station  
transformatrice des Mornets (secteur Col-  
longes (Ecole) - rue du Tempé).

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil Général

Le président Le chancelier

A. Gutmann V. Carbone

La Neuveville, le 4 avril 2025

Municipalité de La Neuveville

### Décision du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale  
de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement  
d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

### décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF  
170'000.- TTC pour la rénovation de la toi-  
ture du bâtiment du service de la voirie,  
chemin de la Plage 2.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de  
l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général

Le président Le chancelier

A. Gutmann V. Carbone

La Neuveville, le 4 avril 2025

Municipalité de La Neuveville

### Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale  
de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre g, du Règlement  
d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

### décide

art. 1 - La création d'un poste d'éducatrice/  
teur à la crèche municipale Bidibule est  
approuvée.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de  
l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général

Le président Le chancelier

A. Gutmann V. Carbone

La Neuveville, le 4 avril 2025

Municipalité de La Neuveville

### Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale  
de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement  
d'organisation
- sous réserve de référendum dans les  
trente jours qui suivent la publication de  
l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

### arrête

art. 1 - La révision partielle du Règlement sur  
le statut du personnel et les traitements.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil Général

Le président Le chancelier

A. Gutmann V. Carbone

La Neuveville, le 4 avril 2025

Municipalité de La Neuveville

### Communications du 4 avril 2025

#### Deux talents de La Neuveville à l'honneur!

Le Conseil municipal tient à féliciter chaleureu-  
sement M<sup>me</sup> Olivia Doigo pour son impres-  
sionnante performance lors du championnat suisse  
de tir à l'arc en salle à Macolin, samedi 29 mars  
dernier. À seulement 18 ans, elle décroche son  
septième titre national en catégorie M21, confir-  
mant ainsi son statut de grande championne.

Son talent, sa rigueur et sa détermination lui ont permis de s'imposer une fois de plus au plus haut niveau. Avec un palmarès déjà exceptionnel, Olivia poursuit son ascension vers l'élite internationale. Son ambition et son engagement la conduisent désormais à viser de nouveaux sommets, avec en ligne de mire les plus grandes compétitions mondiales et son rêve olympique. Nous sommes fiers de son parcours et lui adressons tous nos encouragements pour la suite de sa carrière sportive!

Nous adressons nos plus vives félicitations à M<sup>me</sup> Kyla Guerne pour son superbe parcours dans l'émission The Voice. Parmi plus de 65'000 candidats ayant participé aux castings de cette 14<sup>e</sup> saison, Kyla a su se démarquer par son talent exceptionnel et sa voix remarquable, accédant ainsi aux auditions à l'aveugle samedi dernier, où elle a rejoint l'équipe de Florent Pagny. Son interprétation pleine d'émotion et de maîtrise a su captiver le public et séduire le jury, témoignant de son immense potentiel artistique. Passionnée et déterminée, Kyla poursuit son chemin avec brio dans le monde de la musique, affirmant son identité artistique avec force et sensibilité. Son engagement, son travail et son amour de la scène sont une véritable source d'inspiration. Nous suivrons avec enthousiasme la suite de son parcours et lui souhaitons une carrière musicale épanouissante et jalonnée de succès!

Bravo à elles deux pour leurs performances exceptionnelles!

Le Conseil Municipal

#### Pas d'huître bleue au Schlossberg

Un poisson d'avril s'est faufilé dans l'édition du Journal du Jura de ce 1<sup>er</sup> avril: rassurez-vous, aucun concept libertin n'est à l'étude pour le Château! La Commission du Schlossberg reste pleinement engagée à en faire un lieu vivant, ouvert à la population et dédié à l'utilité publique. Certains auront peut-être ri, d'autres froncé les sourcils... Dans tous les cas, merci à la rédaction d'aujourd'hui pour cette parenthèse pleine d'humour!

Le Maire

**ALCOOL ET  
MÉDICAMENTS :  
GARE AU  
MÉLANGE!**

Informez-vous!

**APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
www.addictionsuisse.ch**



ADDICTION | SUISSE



## Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch

### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

### PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2<sup>e</sup> trimestre 2025

#### Stationnements

**Diesse:** Devant le complexe communal  
« Le Battoir », entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

12 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin

L'administration communale

### Avis de construction

Requérant: M. Nico Hofmann, Tavelweg 33, 3006 Berne.

Emplacement: parcelle N° 1297, au lieu-dit: « Chemin des Noisetiers 42 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet: démolition de la fosse d'eaux usées en béton existante, mise en place d'un nouveau réservoir en plastique enterré et adaptation du terrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-telary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: M. Arnaud Mizrahi, Sous Banbois 43, 2515 Prêles

Auteur du projet: Gamma SA. Ch. des Maladières 22, 2022 Bevaix

Propriétaire foncier: M. Arnaud Mizrahi, Prêles

Projet: Création d'une piscine extérieure, Sous Banbois 43, parcelle 2629, village de Prêles

Zone: H2

Dérogation: à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 mars au 27 avril 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 28 mars 2025

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> N. Maurer et M. B. Le Douarin, Ch. des Saigneules 25a, 2515 Prêles

Auteur du projet: Vision d'Extérieurs SA, Route Suisse 8a, 1163 Etoy

Propriétaires fonciers: M<sup>me</sup> N. Maurer et M. B. Le Douarin, Prêles

Projet: Construction d'un carport et d'un box, parcelle N° 2136, Ch. des Saigneules 25a, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 mars au 27 avril 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 mars 2025

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> Stéphanie Krupp-Berlaimont et M. Matthias Krupp, Vue des Alpes 22, 2515 Prêles

Auteur du projet: M. Matthias Krupp, Vue des Alpes 22, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers: M<sup>me</sup> Stéphanie Krupp-Berlaimont et M. Matthias Krupp, Vue des Alpes 22, 2515 Prêles

Projet: Extension de la maison familiale, Vue des Alpes 22a, parcelle 2582, village de Prêles

Zone: H2



Dérogations: à l'art. 80 LR, à l'art. 221 al.1 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 4 avril au 4 mai 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 4 avril 2025

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérant: M. Ludovic Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing

Auteur du projet: M. Ludovic Lecomte, Lamboing  
Propriétaire foncier: M. Ludovic Lecomte, Lamboing

Projet: Demande de permis de construire déposée après-coup pour la fermeture de l'avant-toit côté Sud et la construction d'une cabane de jardin, parcelles N°s 2281 et 2471, Route de Prêles 15, village de Lamboing

Zone: mixte B et Agricole

Dérogations: à l'art. 212 al. 4 RCC et 24ss LAT en cours

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 4 avril au 4 mai 2025**, publication dans la FO du 9 avril 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 4 avril 2025

Secrétariat communal

### Passeport biométrique – Carte d'identité

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous  
au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou par internet sous

[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport).

### Fermeture de l'administration et de la déchetterie

En raison des fêtes de Pâques, l'administration sera fermée et ne répondra pas au téléphone le vendredi 18.04.2025 et le lundi 21.04.2025.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 21 avril 2025.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

L'administration communale

### Robidogs – poubelles pour les crottes de chiens

Notre voirie constate que les robidogs sont de plus en plus utilisés pour y mettre des déchets ménagers (verre, papiers, petits déchets...). Cette manière de procéder remplit très vite les robidogs et pose un problème aux propriétaires de chiens.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

### Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach  
Jeudi le 8 mai 2025, 19 h 30, au Battoir de Diesse, route de Lamboing 30

Ordre du jour

1. Procès - verbal de l'assemblée du 31 octobre 2024
4. Approbation des comptes annuels 2024
5. Informations
6. Divers

Gléresse, le 30 mars 2025

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Le comité

### Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Mercredi 7 mai 2025 à 16h Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 30 avril 2025**.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de mars et avril.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

### Règlement des pâturages communaux du 1<sup>er</sup> avril 2025 Approbation

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCG; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 26 mars 2025, l'Assemblée communale de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté le Règlement des pâturages communaux du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Ce Règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Prêles, le 4 avril 2025

Le Conseil communal



**Nods**

Place du Village 5 | 2518 Nods  
[www.nods.ch](http://www.nods.ch)

### Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play.

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 12 avril de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

### Avis de construction

Requérante: Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet: Max Basler, Architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Propriétaire foncière: Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Projet: Changement d'affectation par la création d'un appartement indépendant et l'installation d'une cuisine au 2<sup>e</sup> étage sur RF 144 du ban de Nods, Ruelle de la Tour 8

Zone: Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation: Aucune

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

**Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication.** Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 28.03.2025

Administration communale

### Avis de construction

Requérants: Lorana Personeni et Sven Decrauzat, Impasse des Lutins 12, 2518 Nods

Auteurs du projet: Laure Schaller, Rue du Château 25, 1627 Vaulruz et Myriam Treiber, Rue de Sébeillon 9b, 1004 Lausanne

Propriétaire foncier: Sven Decrauzat, Impasse des Lutins 12, 2518 Nods

Projet: Extension d'une maison familiale sur deux niveaux, création d'une entrée au rez inférieur et d'un bureau au rez supérieur, sur RF 2555 du ban de Nods, Impasse des Lutins 12, 2518 Nods

Zone: H1 (zone d'Habitation 1)

Dérogation: Art. 212.2 RCC (Hauteur des façades)  
Art. 414.1 al. 2 RCC (Toitures)

Dimensions: suivant plans et profils

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles

réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 04.04.2025

Administration communale

### Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

5 avril 2025

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

### Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale le

**Mercredi 9 avril 2025 à 20 h à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Demande de crédit d'engagement pour adhésion à Charte 25, soit externalisation des prestations de services du service électrique pour un coût unique de CHF 85'600.- et des coûts annuels de CHF 52'800.-
  - a) Présentation
  - b) Approbation
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 112'400.- pour la rénovation de la station transformatrice Le Marais 1051 - parcelle 3019
  - a) Présentation
  - b) Approbation
4. Communications du Conseil communal
5. Divers

Nods, le 7 mars 2025

Conseil communal

Commune mixte de Nods

### Incinération des déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

**L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.**

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Conseil Communal

### Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80 al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR) prescrivent entre autre ce qui suit :
  - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.
  - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
  - Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1.20 m, ni leur distance au bord de la chaussée être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
  - Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères
2. **La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au**

31 mai

**A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une

distance d'au moins 2m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Commune Mixte de Nods

### DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune bourgeoise de Prêles  
Aux ayants droit

### Convocation

à l'assemblée ordinaire  
du dimanche 4 mai 2025 à 9h 30  
au bâtiment administratif bourgeois  
(Chemin du Stand 3)

### Ordre du jour

1. Comptes 2024
2. Acceptez-vous d'octroyer l'admission au droit de bourgeoisie de la Commune bourgeoise de Prêles à des personnes n'ayant jamais porté un patronyme bourgeois et ainsi agrandir le cercle des patronymes ayant le droit de cité?
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un repas (sur inscription)

### Informations

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13h 30 à 17h 30 et le jeudi matin de 7h 30 à 11h 30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.

www.bourgeoisie-preles.ch

Prêles, le 4 avril 2025

IMPRIMERIE DU  
**COURRIER**  
DEPUIS 1866

### Impressum

Imprimerie du Courrier S.A.

Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville

contact@imprimerieducourrier.ch

www.imprimerieducourrier.ch / 032 751 21 79

**Direction:** Manuela Belmonte

**Publicité:** Diane Cerda  
pub@imprimerieducourrier.ch

**Rédaction:** Céline Latscha

redaction@imprimerieducourrier.ch

**Mise en page:** William Dutoit

**Annonces:** noir-blanc, 0.80ct mm + TVA 8,1%

couleur Fr. 1.10 mm + TVA 8,1%

**Tirage:** 4000 exemplaires

**Parution:** tous les vendredis



## PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 6 avril

10h, à la Blanche Eglise, culte « l'amour comme ultime vérité » avec la pasteure Marianne Chappuis  
Textes bibliques: Nombres 21, 4 à 9 et Jean 3, 14 à 21

Cantiques: 100B, 21/03, 61/82, 62/42, 63/33, 42/08. Organiste: Sara Gerber

#### Mercredi 9 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière  
18h, maison de paroisse de Diesse, KT cycle 3

#### Dimanche 13 avril

10h, à la Blanche Eglise, culte des Rameaux avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 6. April

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis sowie Johannes Louis und Miriam Vaucher (Musik).

#### Pikettdienst

4. bis 30. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 6 avril 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

#### Confessions pascales

Dimanche 13 avril 2025, après la messe de 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Jeudi Saint, 17 avril 2025, 21.30-23.00, église Ste-Marie, Bienne.

#### Pâques

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 10.00, Chemin de Croix des familles, Ste-Marie, Bienne.

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 15.00, Célébration du Vendredi Saint, Ste-Marie, Bienne

Vendredi Saint, vendredi 18 avril 2025, 17.00, Célébration du Vendredi Saint, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Samedi 19 avril 2025, 20.30, Messe Veillée pascale, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 20 avril 2025, 10.00, Messe de Pâques, chapelle de Péry-Reuchenette.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Café Contact

Vendredi 4 avril, 13h30-16h00, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Stéphane Rouèche au 079.429.02.80

Rencontre suivante: Vendredi 2 mai.

#### Culte du souvenir

Dimanche 6 avril, 10h00 à Diesse, culte du souvenir, une occasion de faire mémoire de celles et ceux qui

nous ont quittés, Service voiture (voir ci-dessous).

#### Après-midi loto pour les aînés

Vendredi 11 avril, 14h00, Maison de paroisse, de jolis prix, des rires et une collation, participation: 10.-; pour le service de voiture: 079 429 02 80

#### Après-midi cinéma pour les enfants

Mercredi 16 avril, 14h-16h, Maison de paroisse, film d'animation "Vice Versa 2", âge recommandé, 6 ans

#### Un comédie musicale unique

Comédie musicale "Jonas, le prophète en fuite" présentée par la troupe Adonia composée de plus de 60 adolescents, vendredi 25 avril, 20h00, Battoir de Diesse, entrée libre, collecte

#### Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 6 avril

10h, culte à La Neuveville et à Diesse.

#### Mardi 8 avril

9h à la cure, lecture biblique et prière.

#### Mardi 8 avril

14h à la cure, film "Henry Dunant, du rouge sur la Croix".

#### Dimanche 13 avril

10h, culte des Rameaux à Nods.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,  
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



**ligue contre le cancer**

**Le cancer se fiche de savoir qui tu es. Mais nous, non.**

C'est pourquoi nous aidons les personnes atteintes et leurs proches à vivre avec le cancer: nous les informons, soutenons et accompagnons.

Aide-nous à aider.

En savoir plus: [liguecancer.ch](http://liguecancer.ch)

## Adresses utiles I 9

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 15.03.2025 20h30

Ve 21 à Di 23.03.2025

Dimanche 06.04.2025 17h00

Vendredi 11.04.2025 20h30

Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30

Dimanche 27.04.2025 17h00

Dimanche 04.05.2025 17h00

Karine C

Boogie-Woogies  
Festival

Cie Pataclown

Thierry Romanens

En apARTé

En apARTé

Ensemble instrumental  
de La Neuveville

### PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)